

dollars pour faire venir certains immigrants dans notre pays et qu'en certains cas nous dépensons du bon argent canadien pour amener et maintenir durant un an des immigrants qui ont combattu contre nous, il ne faut pour aucun motif qu'un seul de nos anciens combattants atteints d'infirmité ait à souffrir du fait que le gouvernement n'aurait pas pourvu à ses besoins. En deuxième lieu, il ne faut pour aucun motif qu'une seule personne à charge d'un ancien combattant de notre pays ait à souffrir parce que le gouvernement n'aurait pas pourvu à ses besoins. Et troisièmement,—ce point n'a pas moins d'importance,—pas un seul enfant d'ancien combattant décédé qui a participé à la défense du pays et de la liberté ne doit se voir refuser l'accès à l'instruction.

En conséquence, j'appuie le plus fortement possible, au nom de mon parti, la présente loi et ses modifications, et je souhaite qu'elle soit de nouveau modifiée pour tenir compte des demandes de la Légion canadienne quand elles viendront.

**L'hon. M. Brooks:** Avant que la résolution soit adoptée, monsieur le président, je puis maintenant répondre à la question posée par l'honorable député de Laurier qui voulait savoir combien d'enfants ont bénéficié de la loi depuis un an. Il y en a 507. Je puis ajouter que nous prévoyons que, sous l'empire des nouvelles dispositions, ce nombre passera aux environs de 720 à 740.

Je remercie l'honorable député de Kootenay-Ouest de sa collaboration, qu'il m'a toujours accordée dans le passé. Il a parlé des dépenses considérables engagées pour faire entrer des immigrants au pays. Je lui rappelle simplement que notre pays a été colonisé par des immigrants. En parcourant la liste de ceux qui ont bénéficié de la loi, je remarque qu'un grand nombre sont des enfants d'immigrants venus au Canada ces dernières années et qui ont combattu pour le pays à la dernière guerre. Ainsi ceux qui viennent ici sont peut-être encore des immigrants aujourd'hui, mais demain ce seront des Canadiens. Nous constatons que par le passé les immigrants et leurs enfants ont beaucoup contribué à développer notre pays et ils continueront de le faire.

**M. Herridge:** Monsieur le président, je ne veux pas qu'on se méprenne sur le sens de mes paroles. Je ne suis pas du tout opposé à l'immigration. Je ne voulais parler que des immigrants venus des pays qui ont combattu contre nous pendant la seconde guerre mondiale et à seule fin de comparer ce que nous faisons pour ces immigrants et ce que nous devrions être disposés à faire pour les enfants de nos anciens combattants décédés. Nous ne

devrions pas permettre que d'anciens combattants ou les personnes à leur charge restent dans le besoin.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

**L'honorable M. Brooks** demande à déposer le bill n° C-45, tendant à modifier la loi sur l'aide aux enfants des morts de la guerre (Éducation).

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois.

**M. l'Orateur suppléant:** Quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois? Si la Chambre y consent, dès maintenant?

**L'hon. M. Brooks:** Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre de permettre que le bill soit maintenant lu pour la deuxième fois. Le comité des affaires des anciens combattants se réunit actuellement; or nous voudrions lui renvoyer immédiatement ce bill.

**L'hon. M. Chevrier:** C'est entendu, du moins de notre part.

**M. Herridge:** Entendu.

**L'hon. M. Brooks** propose la 2<sup>e</sup> lecture du bill.

La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants.

## SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Rea.

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de l'administration—

1. Administration centrale, y compris le Comité consultatif des services agricoles, \$674,164.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, avec la permission du comité, j'aimerais revenir sur une question qui a fait l'objet d'une discussion, hier, soit le renvoi de Walter Mitchell anciennement employé en qualité de vérificateur et de fumigateur au port de Montréal. J'essaierai de parler de ce renvoi sans montrer d'acrimonie et aussi doucement et équitablement que possible, vu les circonstances.

La question a été soulevée il y a quelques temps à la suite d'une question marquée d'un astérisque que j'avais inscrite au *Feuilleton*. Elle est aussi venue sur le tapis au cours d'une brève discussion sur les prévisions budgétaires du ministère de l'Agriculture, la semaine dernière, et encore hier lorsque j'ai proposé le dépôt de certains documents ayant trait à ce renvoi. J'aurais